



A retourner à : LSN ASSURANCES – réf. 530 M. Moinel – 1 rue des Italiens – 75431 PARIS CEDEX 09 –  
mmoinel@lsngroupe.com

## LA GARANTIE SERA ACQUISE A LA DATE DE RECEPTION DU BULLETIN ET DU REGLEMENT CORRESPONDANT Garantie de remboursement des frais d'inscription en cas d'empêchement pour faits graves

### CONTRAT n° 127 113 796

Le remboursement des frais d'inscription – inscription proprement dite, frais d'hôtel, repas, soirées et excursions – serait effectué, à concurrence d'un montant maximum de **2 200 euros** par assuré, à la personne dans l'obligation d'annuler son départ en cas de réalisation de l'un des événements suivants :

MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE, DECES de l'assuré lui-même ou d'un parent au premier degré (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendre, belle-fille et beaux-parents) sous réserve que ces personnes soient âgées de moins de 75 ans et que l'origine du sinistre se situe pendant la période de garantie.

Toute maladie et tout accident, ainsi que leurs suites et conséquences dont l'origine est antérieure à la date d'effet de la garantie sont exclus des garanties.

On entend par **maladie grave** l'altération de santé, constatée médicalement, interdisant de quitter la chambre et impliquant toute cessation d'activité momentanée ou non.

On entend par **accident grave** une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

PREJUDICES GRAVES DUS au vol, à l'incendie ou l'explosion touchant les biens personnels de l'Assuré (sa résidence) ou son local professionnel, nécessitant sa présence impérative sur les lieux.

VOL OU PERTE de papiers d'identité (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire), intervenant dans les 72 heures qui précèdent le départ.

GREVE DES TRANSPORTS (transporteurs aériens, chemin de fer, etc.) empêchant l'acheminement des participants sur les lieux du Congrès (1).

ATTENTATS DUMENT CONSTATES, EMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES empêchant l'acheminement des participants au Congrès (2).

1) Monde entier

2) *Concerne la France métropolitaine et les territoires et départements français.*

EN CAS DE SINISTRE L'ASSURE DOIT : aviser l'assureur dans les 5 jours, en précisant la nature et les circonstances du sinistre, les nom et adresse du médecin traitant et joindre les justificatifs des frais engagés.

**La garantie est acquise jusqu'au 8 octobre 2020**  
**Prime : 37 € TTC par personne assurée.**

### BENEFICIAIRE(S) DE LA GARANTIE :

#### CONGRESSISTE

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Prime TTC 37 € x 1 = 37 €**

#### ACCOMPAGNANT(S)

• Nom et prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

• Nom et prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

• Nom et prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

**Prime TTC 37 € x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ €**

#### COLLABORATEUR

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Prime TTC 37 € x 1 = 37 €**

**TOTAL ..... €**

**Paiement par chèque à l'ordre de LSN ASSURANCES ou par virement bancaire : IBAN FR76 3005 6007 5007 5040 1991 278 – BIC CCFRFRPP (indiquer les nom et prénom).**

Le formulaire accompagné du règlement doit parvenir à LSN Assurances au moment de l'inscription au congrès **ou au plus tard le 20 septembre 2020.**

Ce contrat est souscrit auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 777 652 126.  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882. Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le Code des Assurances.

Pour tout renseignement complémentaire : 01 53 20 51 16